RÉGION NORMANDIE

UNION EUROPEENNE Fonds social européen

Annexe 1

Cadre d'intervention

Programme de formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi normands

La Région Normandie a été créé le 1er janvier 2016 par la loi n°2015-29 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, et ce nouveau périmètre induit la convergence des politiques de formation professionnelle.

La Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, notamment auprès des publics demandeurs d'emploi. Cette compétence a été renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui prévoit notamment la mise en place par les régions d'une stratégie régionale de développement de la formation et de l'orientation professionnelle qui prendra la forme d'un « contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles », le CPRDFOP. Le CPRDFOP rassemble dans un document unique la stratégie de l'orientation et de la formation professionnelle en Normandie.

Le diagnostic réalisé en Normandie à l'occasion de travaux du CPRDFOP, met en avant un faible taux de qualification des actifs, avec des disparités en fonction des départements, mais aussi des typologies d'actifs. Ainsi, bien que la part des personnes sans diplôme ait diminué de 4,6 points sur la période 2007-2012 en Normandie, 38 % des normands demeurent sans diplôme, soit près de 912000 personnes. Ce niveau est supérieur de 4 points à la moyenne nationale, avec une part plus importante de femmes que d'hommes.

Par ailleurs, 35 % des normands détiennent un niveau Bac ou plus et 20 % un niveau du supérieur. Ces proportions sont moins élevées qu'au niveau national. C'est particulièrement le cas pour les diplômés du supérieur, où la Normandie affiche une part inférieure de 5 pts. Le Calvados est le département normand qui affiche la part de diplômés du supérieur la plus importante avec 23 %, 21 % en Seine-Maritime, 19 % dans l'Eure, tandis que l'Orne et la Manche affichent la plus faible avec 17 %.

Face à cela, l'analyse de l'ensemble de la population active permet d'identifier que le poids des personnes en emploi augmente en même temps que le niveau de qualification : 52 % seulement des personnes sans qualification sont en emploi, alors qu'elles sont 78 % à l'être lorsqu'elles ont un niveau IV. Le fait d'être en emploi dépend donc fortement du niveau de formation détenu : <u>plus le niveau est élevé et plus la part des personnes en emploi est importante.</u>

Face à ces constats la Région, au travers de son nouveau programme de formation pour les demandeurs d'emploi, souhaite faire de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'augmentation du niveau de qualification professionnelle des demandeurs d'emploi un levier d'insertion et un investissement en faveur de la compétitivité des entreprises en Normandie.

Ce nouveau programme a pour ambition de proposer :

- **Une offre de formation organisée pour permettre un retour rapide à l'emploi,**
- **Une réponse adaptée aux besoins en compétences des entreprises et des territoires,**
- **Un nouveau service numérique, visant une information et une relation directe avec les normands, les entreprises et les stagiaires de la formation professionnelle,**
- **Des modalités de contractualisation permettant la mise en place d'une offre de formation réactive et adaptable,**
- **Un accès facilité à la formation, en rendant notamment visible l'offre de formation de la Région, en lien avec les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle,**
- **Le renforcement de la dimension numérique transversale des enseignements avec l'utilisation des outils de multi modalité.**

I. Les finalités du programme de formation à destination des demandeurs d'emplois

Deux finalités sont visées au travers de ce dispositif :

- Répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises d'un ou plusieurs territoires : les formations proposées doivent répondre aux besoins de compétitivité des entreprises et des territoires, pour une insertion professionnelle des stagiaires.

- Favoriser la montée en compétence des normands et leur insertion professionnelle : Le programme régional de formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi vise l'accès des demandeurs d'emploi normands à une première certification professionnelle, ou à une certification pérenne ou un premier niveau de certification, favorisant l'accès ou le retour à l'emploi. Ces formations doivent favoriser :

    - leur accès à un emploi qualifié et pérenne,
    - la signature de contrats en alternance,
    - la création ou la reprise d'entreprise.

II. Les objectifs opérationnels du programme

a. L'insertion professionnelle

Cet accès à une qualification permettra de favoriser la progression des demandeurs d'emploi et leur mobilité professionnelle, ainsi que l'accès à un emploi qualifié, à la création ou reprise d'entreprise, à la formation en alternance.

b. L'accès à une qualification professionnelle

Ce programme permettra aux demandeurs d'emploi normands souhaitant accéder à une qualification professionnelle et/ou diversifier leur qualification professionnelle d'accéder à des formations qualifiantes et certifiantes en phase avec les besoins en compétences des entreprises et des territoires, visant prioritairement l'accès à une validation inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), de niveau V à I, en fonction des attendus des secteurs professionnels.

III. Les modalités de mise en œuvre du programme

Pour répondre à ces finalités et objectifs, la Région va organiser 2 typologies d'actions de formation :

- Celles qui répondent à des besoins en compétences récurrents, structurants sur les territoires, avec « un catalogue » d'actions de formations à disposition de tous. Ce catalogue sera construit à partir d'un accord cadre pour 3 ans, avec des bons de commande,
- Celles qui répondent à des besoins en compétences ponctuels, émergents, identifiés sur les territoires à partir des engagements d'embauche d'entreprise, en construisant des réponses « sur mesure ». Ces actions seront mises en place au « fil de l'eau », en mobilisant les organismes de formation qui auront été retenus dans le cadre d'un second accord cadre, décliné ensuite en marchés subséquents pour chacune des actions.

La Région intervient au titre de la prise en charge des coûts pédagogiques, avec le soutien du FSE. Les demandeurs d'emploi qui accèdent à une action de formation du programme deviennent stagiaires de la formation professionnelle et à ce titre, s'ils ne bénéficient pas d'une Allocation de Retour à l'Emploi versée par Pôle Emploi à l'entrée en formation, ils peuvent bénéficier d'une rémunération et/ou d'une protection sociale financées par la Région. Ils peuvent également bénéficier d'une rémunération versée par la Région si l'indemnisation à laquelle ils ont droit au titre de l'assurance chômage ne couvre pas la durée totale de la formation.

Le nouveau programme de formation qualifiante sera accessible sans prescription des structures d'accueil Pôle emploi, Missions Locales et Cap emploi. Dans le cadre de conventions de partenariat avec ces acteurs, il pourra être convenu qu'ils contribuent aux côtés des organismes de formation à sécuriser le recrutement des candidats à la formation,

notamment au travers d'un accompagnement à la réflexion sur le projet professionnel, la mobilité géographique éventuellement nécessaire, les prérequis de la formation ….

En complément, pour faciliter et guider les demandeurs d'emploi et les entreprises, la mise en place du « service numérique de la formation professionnelle » invitera les normands à s'orienter avec l'appui de ces opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle.

IV. Le partenariat territorial, pour identifier les secteurs ou métiers pour lesquels sont attendues des offres de formation

En 2017, des diagnostics et des réunions territoriales sont organisés sur l'ensemble de la Normandie, réunissant des chefs d'entreprises, bassin d'emploi par bassin d'emploi, afin de recueillir leurs attentes et besoins en termes de compétences.

Cette démarche territorialisée permettra la mise en place d'une veille régulière sur les besoins émergents des entreprises et des territoires.

En parallèle, la Région prend en compte dans ses orientations les priorités et caractéristiques propres à chaque filière, dans le cadre des relations contractualisées avec les branches professionnelles.

Ces travaux permettent l'écriture d'une commande territorialisée, exprimée en termes de secteur d'activité ou métiers auxquels préparer les demandeurs d'emploi, puisqu'il s'agira notamment de répondre à un enjeu de proximité dans la réponse formation, au plus près des besoins des publics et des entreprises.

V. Le public visé par ce programme

Ce programme s'adresse à l'ensemble des demandeurs d'emploi normands, sortis du système de formation initiale depuis plus de 9 mois, sans qualification professionnelle ou dont la qualification ne permet pas l'accès à l'emploi durable, ou recherchant une évolution professionnelle dans une logique de formation tout au long de la vie.

Dans ces publics, une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles au regard du marché du travail, et notamment ceux accompagnés en amont par la Région dans le cadre de ses dispositifs d'orientation et de remise à niveau, ceux qui doivent se reconvertir pour des raisons de santé (les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi notamment), ceux qui n'ont pas de qualification professionnelle ou ont besoin d'une qualification supérieure pour accéder au marché du travail.

Dans le cadre de la compétence de la Région sur la lutte contre le décrochage, des actions spécifiques pourront être proposées à des jeunes « décrocheurs » dans le cadre de ce programme, avec pour objectif notamment la signature d'un contrat en alternance à l'issue de la formation. Ces actions pourront être proposées aux jeunes décrocheurs avant le délai de carence de 9 mois et n'ouvriront pas de droit à la rémunération.

Parce qu'une des finalités du programme est de répondre aux besoins des entreprises, les candidats à la formation devront avoir construit un projet professionnel réaliste, et exprimer

leur souhait et leur motivation pour se qualifier et accéder à un emploi. Par ailleurs, un même candidat ne pourra bénéficier de plusieurs formations qualifiantes, sauf à faire valoir des périodes d'emploi entre les deux et un délai de carence de minimum 12 mois.

Ce programme sera par ailleurs accessible aux salariés en emploi d'avenir, aux salariés sous contrat d'Insertion par l'Activité Economique.

VI. Un contrat d'engagement entre la Région, le stagiaire de la formation professionnelle et éventuellement l'entreprise partenaire

Au travers de ce programme, la Région engage des moyens importants pour apporter des réponses aux besoins des individus et des entreprises. A ce titre, elle souhaite mettre en place un « contrat », reprenant les engagements de chacun, les droits et devoirs, afin de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes.

VII. Un nouveau service numérique aux usagers

La Région va accompagner ce programme de formation par la mise en place d'un « service numérique », un e-portail dans le domaine de la formation professionnelle**,** à destination des normands, des stagiaires de la formation professionnelle et des entreprises, afin de rendre plus visible et lisible l'offre de service de la formation professionnelle de la Région.

Ce service numérique sera composé :

D'un espace pour les demandeurs d'emploi pour :

- Accéder au catalogue des formations proposées en Normandie et obtenir un premier niveau d'information, le contact de l'organisme de formation ainsi que celui du Conseiller en Evolution Professionnelle, chargé des missions d'accompagnement appropriées,
- Obtenir des informations sur la qualité des formations proposées,
- Avoir une information sur les places disponibles,
- Pouvoir faire des demandes spécifiques (en dehors du catalogue) pour la prise en charge par la Région d'une formation sur mesure,

D'un espace « projets » pour les entreprises normandes et/ou les territoires pour :

- Que la Région assure une promotion de son activité en matière de formation,
- Que les entreprises souhaitant former de futur(s) collaborateur(s) puissent faire connaitre leur(s) besoin(s) et se faire accompagner par la Région pour mettre en place une formation sur mesure, et ainsi développer leur entreprise à leur image.
- Accéder aux profils des stagiaires formés et / ou diplômés et disponibles pour un emploi.

D'un espace dédié aux stagiaires de la formation professionnelle pour :

- Les aider à préparer l'après-formation et mettre en avant les nouvelles compétences acquises en formation, faire connaitre leur candidature pour faciliter leur retour à l'emploi,
- Evaluer la formation qu'ils ont suivie, dans le cadre de l'évaluation plus globale menée par la Région auprès de l'ensemble des parties prenantes,
- Informer la Région de leur reprise d'emploi à l'issue ou dans les mois suivants la fin de la formation.

Ce service numérique permettre par ailleurs à la Région de constituer des communautés de stagiaires, de les animer et de les « mettre à contribution » en cas de besoin, et notamment pour faire évoluer le service proposé.

VIII. L'intervention du FSE

Ce programme bénéficiera d'intervention du Fonds Social Européen.

Dans le Calvados, la Manche et l'Orne, les actions s'inscriront dans l'axe 4 du programme opérationnel, qui vise à favoriser l'accès à l'emploi durable des publics dont la qualification ne permet pas l'accès ou le retour à l'emploi.

Dans l'Eure et la Seine-Maritime, les actions s'inscriront dans l'axe 6, qui vise à former tout au long de la vie pour répondre aux enjeux économiques des haut-normands, et tout particulièrement l'action 6-1, qui a pour objectif d'élever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés.

IX. Les critères de performance du programme

Avec ce programme, la Région visera les objectifs quantitatifs de performance suivants :

- 65 % des stagiaires ayant suivis des formations du « catalogue » de la Région seront en emploi durable 6 mois après la fin de leur formation,
- 85 % des stagiaires ayant suivis des formations « sur mesure » de la Région seront en emploi durable 6 mois après la fin de leur formation,
- obtention de la certification par au moins 80 % des stagiaires présentés.